## SUR LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

## Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

3, Avenue Xavier Luciani 20250 CORTE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 2 mars 2018 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante : Monsieur Jean VALLI demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Muratello, né à PORTO-VECCHIO le 26 mai 1951, époux de Madame Valérie Sonia GUILBAUD, de nationalité française. Désignation :

SUR LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) : une propriété non bâtie cadastrée Section I numéro 443 lieu-dit Chiosella pour une contenance de 28a.00ca.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans et à la suite des décès de ses grands-parents : Monsieur Jean VALLI survenu le 26 juin 1949 et de Madame Rosalie VALLI survenu le 2 août 1944, de son père Monsieur Don Jacques VALLI survenu le 11 mai 1992,

Et que, par suite, toutes les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil. pour acquérir la propriété par prescription trentenaire avec jonction des possessions sont réunies au profit de Monsieur Jean VALLI.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la parution du présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception à l'office notarial.

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI